



BIOCONVERGENCE

Les transformateurs et distributeurs bio
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Bioconvergence Auvergne-Rhône-Alpes le 27 septembre 2017

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Bioconvergence Auvergne-Rhône-Alpes s'est tenue le 27 septembre 2017 à Valence. La séance est ouverte par le Président, Lionel FRANCOIS, à 10h00 avec 17 adhérents présents et 24 adhérents représentés par pouvoir.

5 partenaires

6 administrateurs

3 salariées

Présents : Lionel François (Saveur Nature), Viviane Margerie (SARL Margerie), Véronique Rousselle (Terre Adélice), Baptiste François (Malteurs Echos), Julien Boris Pelletier (Moulin Marion), Marie Michel (GRAP), Bernard Xueref (La Frigoulette), et pour l'équipe Audrey Gillos, Lucie Mestrallet, Marithé Castaing

Excusés : Bruno Anquetil (Pain de Belledonne), Christine Viron (La Bio d'Ici), Jacqueline Vo Thanh (Noix et Noix)

A l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Introduction
- Les étapes du processus de fusion
- Approbation du projet de fusion
- Dissolution
- Echanges et débats



Introduction

Du rapprochement à la fusion

- Le rapprochement de Bioconvergence et d'Organics Cluster est une évolution importante de nos structures.
- Des tentatives antérieures n'ont pas abouties, le changement d'exécutif régional a ré-ouvert le dossier en 2016
- Une année de travail a permis à l'émergence d'une association unique qui permet d'offrir à tous les acteurs du Bio en Auvergne-Rhône-Alpes une palette de services complets destinée aux artisans, TPE, PME, distributeurs, start-up de la Région Auvergne-Rhône-Alpes investis dans les produits biologiques.
- La complémentarité des actions d'Organics Cluster et de Bioconvergence nous conduit à la fusion de nos deux associations pour participer pleinement au développement du Bio.

- Vous êtes aujourd'hui réunis pour décider de la fusion par absorption de Bioconvergence par Organics Cluster, mais surtout de la naissance d'une entité commune : le Cluster Bio.

Un an pour un rapprochement

Les jalons :

- Septembre 2016 : Demande de la région d'étudier un projet commun
- Octobre 2016 : Consultation des adhérents
- Novembre 2016 : Rencontre des bureaux
- Mars 2017 : Demande de médiateur à la région
- Mai 2017 : Rédaction du traité de fusion
- Juin 2017 : Départ de Julie Maisonhaute
- Juin 2017 : Validation du projet de fusion en AG
- Juillet 2017 : Signature du traité de fusion
- 27 septembre 2017 : Naissance du Cluster Bio

C'est l'occasion de remercier chaleureusement les présidents qui se sont succédés : Didier Perréol (2000-2006), Maria Pelletier (2007-2012), Viviane Margerie (2013-2015) et Lionel François (2016-2017).

Des actions à poursuivre

Les actions 2017 : Réglementation, Qualité et Approvisionnements

- Bulletin Info avec Coop de France et OC (Région)
- Formations (Région)
- Veille réglementation, lien national (Région - Etat)
- Etudes sectorielles, valorisation Observatoire (Etat)
- Accompagnement porteurs de projet, pépinière (Région-Etat)
- Gestion de l'aide à la certification (Région)
- Ateliers techniques, Clubs Qualité, RSE (Etat-Région)
- Structurer les filières longues (Région)
- Sécurisation des approvisionnements en circuits courts (Région - Etat)
- Restauration commerciale Drôme (Conseil Départemental 26)
- Restaurants et Traiteurs (Valence Agglo)
- Restauration commerciale Lyon (Grand Lyon)

Une situation saine, des projets d'envergure à mener

Présentation d'Organics Cluster

Son bureau et son CA

- 3 collèges : Entreprises – Formation Recherche et Partenaires – Membres fondateurs

Ses adhérents

- 48% d'entreprises de l'alimentaire, 16% cosmétiques, 12% centres de compétences, 11% viticulture

Ses actions

- Innovation, Etudes et informations, Commercialisation et marketing, Conventions d'affaires

L'objet de la fusion

- Unir nos spécificités, nous permettra de vous accompagner depuis l'approvisionnement jusqu'à la commercialisation et nous donnera la dynamique nécessaire pour s'adapter aux nouveaux enjeux.
- Alimentaire, cosmétique, textiles, distribution, restauration et produit d'entretien : le Cluster Bio sera au cœur de l'écosystème Bio.

Les atouts de la fusion

- Fort de 250 adhérents, le Cluster Bio ce sera :
- Des informations juridiques et réglementaires

- Des aides à la certification
- Du développement commercial en France et à l'international
- Des études de marchés et des bases de données
- Un appui technique à la structuration de filières et à l'approvisionnement
- Des aides à l'innovation et à la co-création
- Des actions de promotions collectives

Vote des résolutions

Les membres se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il est établi une feuille de présence, signée par chaque membre en entrant en séance, tant pour lui que pour les membres qu'il représente, et de laquelle il ressort que sont présents ou représentés 45 membres, sur les 90 membres de l'association.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Conformément aux statuts, l'Assemblée est présidée par Monsieur Lionel FRANCOIS, Président, assisté de Madame Véronique ROUSSELLE, en l'absence de Mme Jacqueline VO THANH, secrétaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation du projet de fusion prévoyant l'absorption de l'association BIOCONVERGENCE RHONE ALPES par l'association Organics cluster in Rhône-Alpes ;**
- **Dissolution de l'association sous réserve et à compter de la réalisation définitive de la fusion**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de l'association ;
- un exemplaire du traité de fusion ;
- l'avis du projet de fusion publié dans le DAUPHINE LIBERE en date 25 aout 2017 ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle les principales modalités de la fusion projetée.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

Approbation du projet de fusion prévoyant l'absorption de l'association BIOCONVERGENCE RHONE ALPES par l'association Organics Cluster in Rhône-Alpes

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de fusion, signé le 20 juillet 2017, par lequel notre association fait apport à titre de fusion à l'association Organics cluster in Rhône-Alpes, ayant siège social Bâtiment INEED – 1, rue Marc Seguin – BP 16208 – Alixan – 26958 VALENCE Cedex 91, ayant pour numéro de SIRET 528 633 696 00018, de la totalité de son patrimoine, actif et passif, décide d'approuver dans toutes ses dispositions ledit projet de fusion.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur Lionel FRANCOIS, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations d'apport et de fusion par lui-même ou par un mandataire par lui désigné, et en conséquence, de :

- réitérer, si besoin est et sous toutes formes, les apports effectués à l'association absorbante, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de notre association à l'association absorbante ;
- remplir toutes formalités, faire toutes déclarations auprès des administrations concernées, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque ;
- aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs, et faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité



DEUXIEME RESOLUTION

Dissolution de l'association sous réserve et à compter de la réalisation définitive de la fusion

L'Assemblée Générale décide que l'association se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Organics Cluster in Rhône-Alpes qui constatera la réalisation de la fusion.

L'Assemblée Générale décide qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de notre association, le passif de cette dernière étant entièrement pris en charge par l'association Organics Cluster in Rhône-Alpes.

L'Assemblée déclare que la réalisation de la fusion et l'approbation des comptes de l'exercice à clore au 31 décembre 2017 par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'association Organics Cluster in Rhône-Alpes vaudra quitus au Conseil d'administration de notre association pour la période s'étendant du 31 décembre 2016, date du dernier bilan approuvé, à la date de la dissolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité



TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.



Echanges et débats

Bernard XUEREF - administrateur :

Il ne faut pas voir ce moment comme une absorption, mais bien comme une fusion.

Yves Baillon – Expert comptable - Ekylis :

Il s'agit d'une démarche et d'un objectif de fusion des activités, mais réglementairement, il s'agit bien d'une absorption de Bioconvergence par Organics Cluster.

Lionel FRANCOIS - Président :

Vos réactions ?

Bernard XUEREF - administrateur :

Bioconvergence existait avant le Cluster, la fusion a beaucoup à apporter à chacun.

Marie MICHEL - administratrice :

Merci à l'ensemble des personnes qui se sont investies dans l'association, et pour le travail qu'elles ont accompli.

Alice ODOUL – chargée de mission - FRAB :

J'espère que Cluster Bio pourra continuer à entretenir le lien avec l'amont.

Lionel FRANCOIS - Président :

Je souhaite que l'on parvienne à organiser des rencontres stratégiques Amont-Aval sur les actions à venir.

Viviane Margerie – Vice-Présidente :

C'est le côté positif de cette fusion, qui devrait faciliter les échanges. Notre lien devrait nous permettre d'être vigilants sur les process qui ne sont pas définis dans le label bio.

Gilles Gamon - adhérent :

Quel seront les relations Amont-Aval / Producteurs-Transformateurs avec la FRAB et la Chambre d'Agriculture ? Notamment en ce qui concerne les échanges par rapport aux circuits longs.

Véronique ROUSSELLE - Trésorière :

C'est notre rôle de veiller à ce que ces échanges aient lieu.

Alice ODOUL – chargée de mission - FRAB :

La FRAB représente à la fois les circuits courts et les circuits longs.

Viviane Margerie – Vice-Présidente :

En travaillant ensemble on adaptera nos orientations stratégiques, les agriculteurs aussi, chacun sera amené à porter la réflexion sur les circuits longs.

Dans l'assemblée :

Est-ce que les actions en cours perdureront ?

Véronique ROUSSELLE - Trésorière :

En 2017, oui les actions engagées seront poursuivies et menées à bien.

Lionel FRANCOIS - Président :

Pas de rupture en vue, chaque sujet sera porté par les équipes, de nouvelles idées et orientations émergeront des prochains CA et AG.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le Secrétaire.

Lionel FRANCOIS

Véronique ROUSSELLE